Activités d'intégration professionnelle II

UE 42

Enseignant(s) responsable de l'UE : Vinciane VANDENPLAS

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	DRU31AIP2
Nombre de crédits ECTS	2 (facteur de pondération)
Volume horaire	25 h (Q1 25 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
DR31VCS2 Visites, conférences et séminaires 2	25	2	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE05** HE. 5. Au terme de sa formation, le bachelier en droit est capable d'assumer la gestion et le suivi des réunions des différentes instances des entreprises, services et administrations dans lesquelles il sera amené à évoluer, d'effectuer cette mission dans les délais impartis, d'organiser son travail afin de respecter ces délais en déterminant les priorités, d'assurer la coordinations et la gestion d'une équipe et susciter les solutions les plus adaptées aux différents interlocuteurs.
- **RE01.1** ARES. 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- **RE01.3** ARES. 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- **RE03** ARES. 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit
- **RE04.2** ARES. 4.2 Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit
- **RE04.4** ARES. 4.4 Développer un esprit de synthèse

Autres connaissances ou compétences prérequises

Néant.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Visites, conférences et séminaires 2

Objectifs
Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'identifier les règles principales qui régissent la matière, de cerner les différents problèmes auxquels sont confrontés les praticiens et d'en dégager les solutions possibles ou les pistes de ces solutions ; de manipuler les codes et les textes normatifs,d' en analyser le contenu en fonction de la jurisprudence et de développer un raisonnement juridique cohérent.
Contenu
Voyage d'études, visites et/ou conférences. Informations communiquées aux étudiants vie le campus numérique.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Visites, conférences et séminaires 2

Contextualisation des contenus théoriques, appropriation du vocabulaire juridique et de la matière théorique grâce aux visites et conférences, lesquelles font l'objet de préparations dirigées et de debriefings.\r\nApprentissages cognitifs - coopératifs : cognition, motivation et relations sociales, échange des conceptions et perceptions entre étudiants, transmission de leur savoir aux autres étudiants, collaboration, coopération, tutorat implicite, mise en valeur de la multi-culturalité du groupe.\r\nSont mis en valeur et approfondis : les méthodes de travail, la formation pratique, la socialisation, l'intérêt de l'échange et de la coopération ainsi que de la richesse de la différence.\r\n

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Visites, conférences et séminaires 2

sur base d'une question juridique donnée, de trouver, analyser et comprendre les sources juridiques utiles ; de les expliquer dans le langage adéquat (par écrit et/ou oralement) à ses interlocuteurs, de manière structurée et en respectant les délais ; de dégager une solution.

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.			
Janvier			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
La note de cette évaluation n'est pas remédiable en seconde session.			